

# réglementation nitrates – le quiz

---

**Lena Deniaud**

**Service eau et biodiversité**

**19/12/2017**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

CENTRE-VAL DE LOIRE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire

# Zones vulnérables

**M. Dublé exploite en Eure-et-Loir, des parcelles sur l'AAC du captage de Maillebois et d'autres hors AAC au sud-ouest. Ses parcelles sont-elles concernées par les zones vulnérables ?**

- a) Bien-sûr, tout l'Eure-et-Loir est classé et ce n'est pas prêt de changer !
- b) Pour l'instant oui, mais ça pourrait changer en 2018 ;
- c) Zones vulnérables ou pas, M. Dublé applique la réglementation nitrates, donc pas de problème.



# Zones vulnérables

**M. Dublé exploite en Eure-et-Loir, des parcelles sur l'AAC du captage de Maillebois et d'autres hors AAC au sud-ouest. Ses parcelles sont-elles concernées par les zones vulnérables ?**

a) Bien-sûr, tout l'Eure-et-Loir est classé et ce n'est pas prêt de changer !



Pour l'instant oui, mais ça pourrait changer en 2018 ;



Zones vulnérables ou pas, M. Dublé applique la réglementation nitrates, donc pas de problème.

Arrêt de la cour d'appel de Paris du 24/05/2017

→ annulation des ZV 2012 Seine-Normandie à compter du 24 février 2018.

→ concertation en cours sur le bassin Seine-Normandie pour reproposer un classement



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

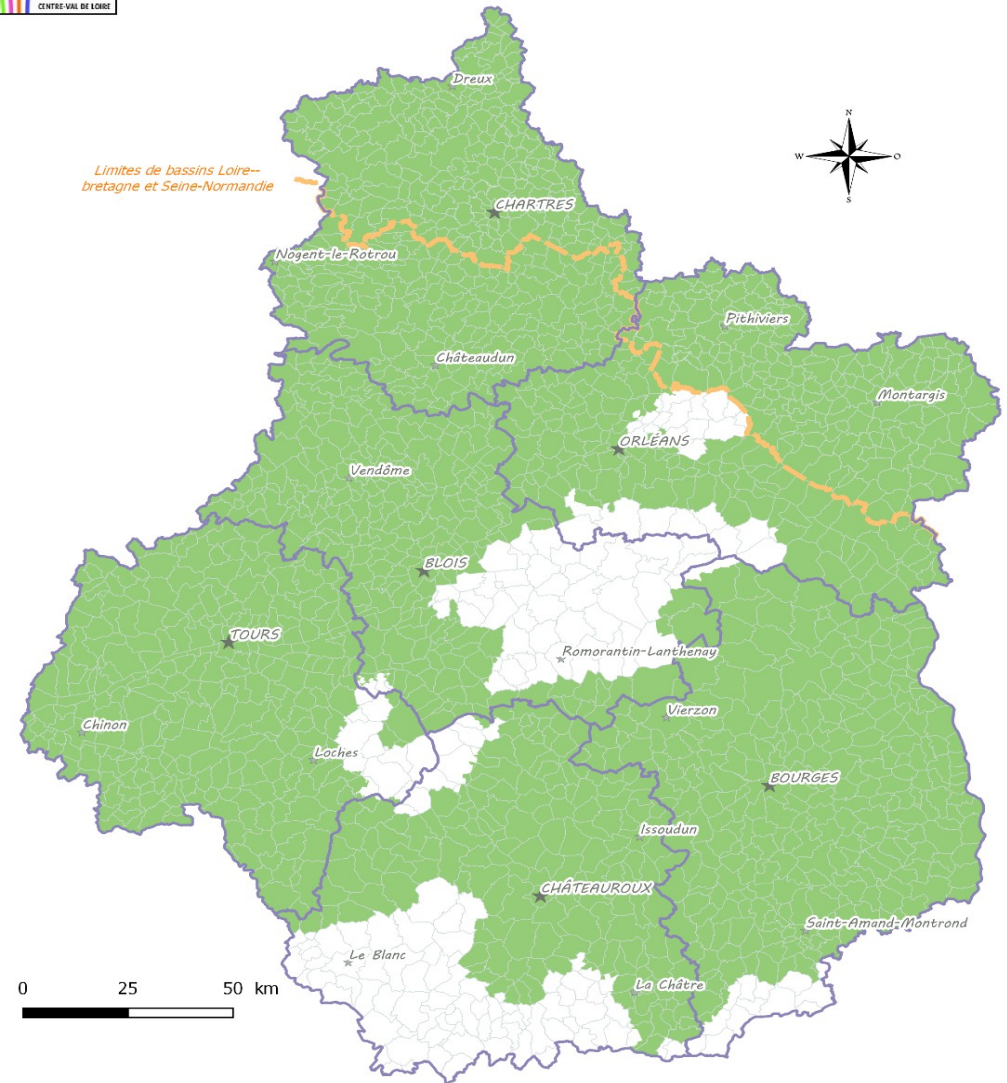
CENTRE-VAL DE LOIRE

# Zones vulnérables



Classement en zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole pour la région Centre-Val de Loire au 2 février 2017

Aujourd'hui, les ZV,  
c'est :  
87 % du territoire  
régional  
91 % de la SAU.



Sources : IGN - BDTOPO 2015 - DREAL Centre-Val de Loire ZV 2017 / Réalisation : DREAL Centre-Val de Loire - SEB - avril 2017



- Cartographie interactive disponible sur [http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/11/ZV\\_rCdVL-save01062017.map](http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/11/ZV_rCdVL-save01062017.map)  
#

Recherche à la commune

Localiser

Département:

Commune:

Localiser Réinitialiser

Recentrer

Projection:

x:

y:

Centrer

Légende

- Contenu de la carte
- Délimitées zones vulnérables
  - Zones vulnérables applicables en 2017
    - Classement à la commune
    - Classement infra-communale
    - Classement à la commune SN
  - Zones vulnérables extension 2015
    - Classement à la commune
    - Classement infra-communale
  - Zones vulnérables 2012 et historiques
    - Zones vulnérables 2012
    - Zones vulnérables historiques (2007 et av
    - Zones vulnérables historiques (2007 e
- Limites administratives
  - Limites départementales
  - Limites départementales
  - Limites bassins Loire-Bretagne et Seine-Normand
  - Limites bassins Loire-Bretagne et Seir
- Fonds de carte
  - Scan régional

Echelle : 1/500 000

Position : 522328,55, 6891060,11



# Réglementation nitrates



**Mme Sarrazin dispose d'une exploitation de grandes cultures avec un élevage de volailles. Ses parcelles se situent en zones vulnérables historiques. Elle a suivi une formation sur la réglementation nitrates en décembre 2014. Y a-t-il des évolutions depuis ?**

- a) Oui, la réglementation nationale a changé en octobre 2016, notamment sur le stockage au champ ;
- b) Pas encore, mais ça va venir, vu que le plan d'actions sur le captage prioritaire est en cours de validation ;
- c) Oui, et il y aura d'autres changements au niveau régional bientôt ;
- d) De toute façon, ça change tous les ans !



# Réglementation nitrates

**Mme Sarrazin dispose d'une exploitation de grandes cultures avec un élevage de volailles. Ses parcelles se situent en zones vulnérables historiques. Elle a suivi une formation sur la réglementation nitrates en décembre 2014. Y a-t-il des évolutions depuis ?**

-  Oui, la réglementation nationale a changé en octobre 2016, notamment sur le stockage au champ ;
- b) Pas encore, mais ça va venir, vu que le plan d'actions sur le captage prioritaire est en cours de validation ;
- c) Oui, et il y aura d'autres changements au niveau régional bientôt ;
-  De toute façon, ça change tous les ans !

PAN : modifié par AM du 11/10/2016 et du 27/04/2017 → 6<sup>e</sup> programme  
PAR : pas de modification, actualisation uniquement de la liste des ZAR  
AP référentiel : mise à jour tous les ans, a minima sur les b des blés



DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

CENTRE-VAL DE LOIRE



# Objectif de rendement

**Pour calculer la dose d'azote à apporter pour sa culture en 2018, M. Mac Olsa doit prendre en compte son objectif de rendement. Comment l'obtenir ?**

- a) en regardant sur l'arrêté établissant le référentiel régional, l'objectif de rendement de la culture selon le type de sol et la petite région agricole concernée ;
- b) en faisant la moyenne des rendements obtenus depuis 2013, en excluant la meilleure et la moins bonne année ;
- c) en faisant la moyenne des rendements obtenus sur 2012, 2013, 2014, 2015 et 2017, en ayant exclu les extrêmes ;
- d) pas la peine de faire le calcul, M. Mac Olsa utilise un outil de pilotage !





DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT  
CENTRE-VAL DE LOIRE





# Objectif de rendement

**Pour calculer la dose d'azote à apporter pour sa culture en 2018, M. Mac Olsa doit prendre en compte son objectif de rendement. Comment l'obtenir ?**

- a) en regardant sur l'arrêté établissant le référentiel régional, l'objectif de rendement de la culture selon le type de sol et la petite région agricole concernée ;
-  en faisant la moyenne des rendements obtenus depuis 2013, en excluant la meilleure et la moins bonne année ;
-  en faisant la moyenne des rendements obtenus sur 2012, 2013, 2014, 2015 et 2017, en ayant exclu les extrêmes ;
- d) pas la peine de faire le calcul, M. Mac Olsa utilise un outil de pilotage !



DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

CENTRE-VAL DE LOIRE

Le GREN dans son rapport de janvier 2017 propose d'exclure l'année 2016 du calcul et de la remplacer par l'année n-6.

# CIPAN / adventices



**Au 1<sup>er</sup> octobre, Mme Pâturin constate un développement d'adventices dans sa CIPAN. Que faire ?**

- a) les adventices sont bien localisées, Mme Pâturin traite localement et laisse sa CIPAN en place ;
- b) pas de temps à perdre, il est temps de rouler- broyer la CIPAN ;
- c) elle attend le 30 octobre pour traiter l'ensemble de sa parcelle au glyphosate.





Déclaration de gestion particulière de la couverture des sols pendant l'été 2017 en application du 2<sup>ème</sup> programme d'actions contre les pollutions des sols par les sites et d'origine agricole en région Centre-Val de Loire

Nom : \_\_\_\_\_ N° PACA08 : 0 \_\_\_\_\_  
Raison Sociale : \_\_\_\_\_  
TVA : \_\_\_\_\_  
Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Monsieur le Préfet,

Je vous informe de la situation suivante sur mon exploitation : (description détaillée des différents sites concernés, jointes si possible une photographie et tout justificatif utile pour évaluer la déclaration).

N° DDT	Culture(s)	Surface (ha)	Produit(s) et date(s) d'application	Difficulté reconnue	Solution préconisée	Date de la déclaration

A (lien) \_\_\_\_\_ le (date) \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_



# CIPAN / adventices

**Au 1<sup>er</sup> octobre, Mme Pâturin constate un développement d'adventices dans sa CIPAN. Que faire ?**



les adventices sont bien localisées, Mme Pâturin traite localement et laisse sa CIPAN en place ;

**Attention :**  
elle doit toutefois avertir la DDT par la transmission du formulaire ad hoc !

**b) pas de temps à perdre, il est temps de rouler- broyer la CIPAN ;**

**La destruction des CIPAN avant la date limite est possible en cas de montée à graine, sur déclaration auprès de la DDT.**



elle attend le 30 octobre pour traiter l'ensemble de sa parcelle au glyphosate.



**Attention :**  
elle doit solliciter une demande de dérogation à l'interdiction de destruction chimique, via le formulaire ad hoc et fournir des photos à l'appui de sa demande de dérogation.



# Les ZAR

**M. Coquelicot entend des rumeurs sur la plaine parlant de ZAR. Ses parcelles sont-elles concernées ?**

- a) Ça l'étonnerait, le captage n'a pas été utilisé depuis plus d'un an sur la commune !
- b) Sûrement que oui, ses parcelles sont sur l'aire d'alimentation d'un captage prioritaire !
- c) A priori oui, il avait entendu parler de cela en 2014.
- d) Il vérifie sur le site internet de la DREAL.





# Les ZAR

**M. Coquelicot entend des rumeurs sur la plaine parlant de ZAR. Ses parcelles sont-elles concernées ?**

- a) Ça l'étonnerait, le captage n'a pas été utilisé depuis plus d'un an sur la commune !
- b) Sûrement que oui, ses parcelles sont sur l'aire d'alimentation d'un captage prioritaire !
- c) A priori oui, il avait entendu parler de cela en 2014.



Il vérifie sur le site internet de la DREAL.

Les captages visés sont les captages inscrits au registre des zones protégées qui est joint au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et parmi ces captages ceux dont la teneur en nitrates est **supérieure à 50 mg/l** (déterminée sur la base du **percentile 90** des années **(2015-2016)** → arrêté modifiant l'annexe ZAR du PAR à venir.

# FIN



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

CENTRE-VAL DE LOIRE

ISO 9001:2015

**BUREAU VERITAS**  
Certification



Certificat n°FR032619-1